

**COMMUNE DE SENECHAS**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit et dix décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'Olivier Devès, maire.

Présents : Cébelieu Martin, Chapelle Delphine, Devès Olivier, Joseph Camille, Meurtin René, Toutin Catherine.

Absents : Odoux Laurent, Stéphane Rabier.

Secrétaire de séance : Camille Joseph.

Après avoir adopté le compte-rendu de la séance précédente, le conseil délibère sur les points suivants :

**2018-098 : recensement de la population 2019.**

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité d'effectuer le recensement de la population en 2019.

Il propose l'adoption du nouveau tableau des emplois avec un ajout d'un poste d'agent recenseur à durée déterminée pour l'année 2019 (adoption à l'unanimité),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le tableau des emplois adopté par le conseil municipal ce jour ;

Sur le rapport du maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

DECIDE

Le recrutement d'un agent recenseur pour la période allant de 3 janvier 2019 au 22 février 2019.

La personne retenue est Natacha TORRES.

Le conseil décide que l'agent recenseur sera rémunéré selon les modalités suivantes :

- 1500 € brut pour effectuer le recensement de la population au titre de l'année 2019 (CDD entre le 3/01/2019 et 22/02/2019 établi en application des dispositions de l'article 3-1 de la loi du 26/01/1984 accroissement temporaire d'activité).
- L'agent recenseur recevra 50 € brut par séance de formation (3 et 10/01/2019) soit 100 € brut et 70€ brut pour la demi-journée de repérage.

Soit une base brute de 1670 €.

La rémunération sera versée au terme des opérations de recensement. Les cotisations sociales seront basées sur la totalité des rémunérations perçues.

Des indemnités kilométriques pourront être versées aux frais réels et sur avis du conseil municipal.

Monsieur le maire est autorisé à signer toutes les pièces à intervenir.

**2018-99 : commission de contrôle de la liste électorale**

Après discussion, Martin CEBELIEU sera le représentant titulaire de la commune auprès de la commission de contrôle de la liste électorale. Catherine TOUTIN sera la déléguée suppléante.

**2018-100 : subvention classe de découverte en Camargue de la classe CM1-CM2 de l'école de Génolhac.**

4 élèves domiciliés sur la commune sont concernés.

Delphine Chapelle, mère d'un élève, ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accorde une subvention de 50 €/élève domicilié sur la commune (4) pour aider au financement de la classe de découverte en Camargue de la classe CM1-CM2 de Génolhac. Cette somme sera prévue au budget 2019.

**2018-101 : tarifs locations.**

A l'unanimité, les tarifs suivants sont adoptés :

- Logement « La Mazade » : 50 €/nuit

- Logement (6personnes) au-dessus de la salle polyvalente : 55 €/nuit.

**2018-102 : décision modificative n°3 M14.**

A l'unanimité, les modifications suivantes sont adoptées :

Compte 60631 (produits d'entretien) : + 100€

Compte 615228 (autres bâtiments) : +1000 €

Compte 6228 (divers) : +1714 €

Compte 6411 (personnel titulaire) : +1000 €

Soit +3814 €

Recettes supplémentaires sur le compte 752 (revenus des immeubles) : 3814€.

**2018-103 : admission en non-valeur budget M49.**

Monsieur le Trésorier de La Grand-Combe informe qu'une créance doit être admise en non-valeur car son montant est inférieur au seuil de poursuite : 0,54 €.

A l'unanimité, et vu le code général des collectivités locales et l'instruction budgétaire et comptable M49, le conseil municipal décide l'admission en non-valeur d'un montant de 0,54 € (redevance pollution) réf 2015R-2-236.

**Projet d'achat d'une cuve gas-oil de 1000 litres :**

Le conseil municipal a échangé sur le projet d'une cuve à gas-oil de 1000 litres.

Le camion Renault et la fourgonnette C15 fonctionnent au gas-oil – diesel.

Le fournisseur actuel est la station de carburant située en face de la gare.

En moyenne sur les 4 dernières années, nous consommons 900 litres/an et dépensons 1400€ soit un prix moyen de 1,56€/litre.

Le prix actuel est de 1.65€/litre chez notre fournisseur habituel.

Une cuve de 1000 litres installée dans notre atelier nous coûterait environ 1500€. Une livraison annuelle par un autre fournisseur se ferait au tarif actuel de 1,49€/litre soit un écart de 0,16€/litre.

L'économie sur le poste gas-oil pourrait être de l'ordre de 150€/an. L'achat de la cuve serait donc amorti en 10 ans.

Lorsque nos employés vont faire le plein des véhicules, ils se ravitaillent aussi en SP95 pour les tronçonneuses et tondeuses-débroussailleuses.

Après en avoir discuté, le conseil décide de soutenir le commerce local et de maintenir le système actuel.

**Achat de vêtements de sécurité pour les 2 employés.**

Afin de respecter la norme EN381 et pour être conforme aux exigences fondamentales en termes de santé et de sécurité, à l'unanimité, le conseil décide d'acheter pour chaque employé un pantalon de sécurité lié à l'utilisation des tronçonneuses forestières (budget 2019).

**Le groupement de défense apicole du Gard (GDSA 30)** est engagé depuis 10 ans dans la lutte contre la prolifération du Frelon Asiatique (FA), qui fait des dégâts importants aux abeilles élevées en ruches.

Durant l'année 2018, la commune de Sénéchas a été associée à des opérations de destruction de nids de frelons asiatiques, en coordination avec le GDSA 30, les pompiers de Génolhac, l'Association communale de chasse et la gendarmerie de Génolhac.

Rappelons que nous avons 2 apiculteurs professionnels et une dizaine d'apiculteurs amateurs sur la commune.

Le conseil est prêt à apporter son soutien financier au GDSA 30 et à inscrire la dépense au budget 2019.

*Les vœux de l'équipe municipale à la population auront lieu le samedi 12 janvier 2019 à 18h à la salle polyvalente.*

La séance est levée à 20h30.